ment de l'arrêt ; cette expulsion sera suspendue pour permettre à M. Buffet d'assister à la plaidoirie de son avocat.

Les six hors de cause

Aussitôt après, M. de Casabianca demande la parole. Le code d'instruction criminelle, dit-il, ne permet pas, je le sais, la mise en liberté immédiate des six accusés, abandonnés par l'accusation; mais il existe dans la loi de 1889, un article 33 qui nous autorise à adopter une procédure spéciale. Il faut songer que les six accusés en question sont en prison depuis près de cinq mois; l'accusation étant abandonnée en ce qui les concerne, il serait inhumain de prolonger leur détention; c'est une mesure de justice que je réclame; il faut que nous soyons à l'opinion publique, qui se révolterait contre une prolongation injustifiée de cette détention; je demande la mise en liberté des six accusés au profit de qui le ministère public a renoncé à l'accusation.

M. Guérin, du Vaucluse, appuie ces paroles. MM. Demole et Thévenet eux-mêmes, vaincus par l'évocation du mécontentement public, se rangent à l'avis du sénateur de la Corse; M. Antonin Dubost combat furieusement cette proposition : Ne relachez pas les accusés, s'est-il écrié; ce soir, vous auriez des manifestations dans la rue. Rien de plus impolitique que la mise en liberté immédiate.

Malgré tout, M. de Casabianca dépose le texte suivant : « La Cour, considérant que l'accusation a été abandonnée à l'égard de six accusés, MM. de Chevilly, de Bournont, de Fréchencourt, Baillière, Cailly et Brunet, considérant qu'il est constant, qu'il n'existe pas de charges suffisantes contre eux, considérant qu'il convient d'ordonner la disjonction de leur cause de celle actuellement pendante, et de prononcer leur mise en liberté immédiate,

» Par ces motifs, prononce la disjonction, les renvoie des fins de la poursuite ; prononce leur acquittement, et ordonne leur mise en liberté immédiate, s'ils ne sont retenus pour une autre cause. »

Sur le dépôt de ce texte, l'audience a été suspendue, pour permettre au Procureur général de donner à l'incident la forme juridique qu'il comporte.

Le procureur général, au cours de cette conférence, a fait, paraît-il, au président, des objections juridiques, mais sans s'opposer pourtant à l'adoption de la motion que M. Guérin, lui avait, d'ailleurs, soumise, et qu'il n'avait pas désapprouvée, cependant, les sénateurs, d'abord disposés à écouter les conseils de l'humanité, saisis par les paroles de M. Dubost, se laissent gagner par la peur ; MM. Rane, Mir, de Sal, parcourent les groupes, semant l'effroi ; ils déclarent qu'une mise en liberté immédiate est contraire à tous les précédents, qu'il convient d'attendre le réquisitoire du procureur général, que c'est à ce dernier qu'il appartient de demander la mise en liberté, etc.

De nombreux sénateurs vont trouver MM. Guérin et de Casabianca, et les conjurent de retirer leur motion. Finalement, à la reprise d'audience, ces derniers annoncent que, cédant aux représentations de leurs collègues, qui trouvent leur motion prématurée, ils la retirent.

M. de Casabianca se réserve de la reprendre plus tard, sans doute après le réquisitoire.

Le cas de Cailly

La Cour délibère ensuite sur le cas de Cailly dont l'expulsion est prononcée dans les mêmes conditions que celle de M. Buffet.

Un sénateur malade

M. Bouffier, sénateur du Rhône, et membre de la Haute-Cour, vient de quitter le Luxembourg gravement malade ; malgré la maladie qu'il éprouvait, il avait voulu néanmoins se rendre à l'audience ; mal lui en prit, car, au bout d'une demi-heure, il devait quitter la salle; son collègue, le docteur Labbe, l'examina aussitôt, et diagnostiqua une congestion infectieuse à marche rapide ; le docteur Labbe a accompagné le malade en voiture, jusqu'à son domicile, rue de Médicis. L'état du sénateur du Rhône est considéré comme désespéré.

REPRISE DE L'AUDIENCE

L'audience est reprise à 4 heures 10. Les accusés sont introduits, sauf Cailly.

Le Président expose que l'accusé Cailly a refusé de revenir à l'audience; on lui a fait les sommations d'usage; il convient de passer outre.

Le Président donne ensuite lecture de l'arrêt prononçant l'expulsion de M. Buffet jusqu'à la fin des débats.

M. Breyer. — *C'est un arrêt sans précédent; il n'est pas motivé.* Il est emmené par les gardes.

(L'audience continue)

(Voir la suite plus loin).

UN MANIFESTE
de l'« Union libérale républicaine »

Paris, 26 décembre. — Le comité de l'« Union libérale républicaine » que préside M. Henri Barboux, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, publie un manifeste, pour proclamer de nouveau, le double sentiment qui a inspiré, il y a dix ans, les fondateurs de l'Union : « Le dévouement à la République et à la liberté »; nous en détachons les passages suivants :

« Nous sommes républicains. La forme de gouvernement que la France s'est donnée et qu'elle a conservée pendant plus d'un quart de siècle est la seule qui convienne à une société démocratique comme la nôtre. Notre pays a fait assez d'expériences et couru assez d'aventures ; il repousse également les partisans de la royauté, ceux de l'Empire, ceux qui voudraient l'assujettir à une dictature plébiscitaire ; mais nous sommes aussi des libéraux, nous n'admettons pas que, sous prétexte de protéger la République contre ses adversaires, on fasse d'elle un gouvernement d'oppression.

» Les républicains libéraux ont vu avec douleur et humiliation renaître des passions et des haines, qu'on devait croire éteintes à jamais. Les sectaires d'extrême gauche leur inspirent autant de répulsion que ceux d'extrême droite. »

Le manifeste s'élève, ensuite, avec force, contre ce qu'il appelle « la scandaleuse impunité assurée à la presse, » il réclame une loi qui devrait, sans supprimer la liberté de la presse, rendre la responsabilité plus rapide et plus efficace, et organiser les responsabilités qui, aujourd'hui, sont absolues et fictives; il demande la diminution du nombre des députés, la restriction du droit d'interpellation, la suppression de l'initiative des Chambres en matière de dépenses, la réduction de la durée des sessions à cinq ou six mois par an.

Il adjure l'opinion de réclamer des mesures contre les progrès de l'alcoolisme, du vagabondage; l'augmentation ininterrompue des budgets, et déclare que l'octroi et certaines contributions indirectes grèvent hors de proportion les petites bourses.

« Le socialisme, dit le manifeste, fait de plus en plus sentir son influence sur la législation : non pas, il est vrai, le socialisme collectiviste, moins dangereux, parce qu'il est plus franc, mais celui qui se déguise en parti de gouvernement, pour s'emparer du pouvoir, celui qui travaille à faire, de l'Etat, le tuteur, l'éducateur, le transporteur, l'assureur, le bienfaiteur universel.

« Cet idéal est exactement l'opposé de celui des républicains libéraux ; ils ressentent, pour toutes les souffrances, une pitié aussi vive, et, au moins, aussi sincère que celle des charlatans de popularité. Ils n'estiment pas que le remède au chômage, à l'invalidité, à la misère soit dans l'intervention de l'Etat.

» Ils attendent tout de l'initiative individuelle et de l'association libre, encouragée par les pouvirs publics ; ils admettent très volontiers que l'on augmente les droits des syndicats professionnels, mais à condition que ces droits ne soient pas le privilège d'une classe ; ils entendent que l'on cesse de considérer comme suspecte, et d'entraver par des règlements tracassiers, toute tentative de groupement, faite par des particuliers, toute fondation établie pour développer l'épargne, pour secourir la misère, pour créer, hors de la tutelle officielle, quelque œuvre durable de prévoyance, de bienfaisance ou d'instruction.»

Le manifeste conclut en disant que la crise, dont notre pays souffre pourrait disparaître : Si les hommes d'ordre et de liberté voulaient agir, payer de leur personne, ne pas compter uniquement, pour les protéger, sur des gouvernements qui changent tous les six mois, suivant le caprice d'instables et inconhérentes majorités parlementaires. C'est à cette œuvre d'apaisement et de salut que convie l'« Union libérale républicaine ».

LES GRÈVES DE MINEURS
Dans le bassin de la Loire

Saint-Etienne, 26 décembre. — Voici les chiffres exacts des descentes enregistrées ce matin dans les exploitations houillères du bassin :

Compagnie de la Loire 105 sur 1,203; houillères de Saint-Etienne 201 sur 1,095 ; Villebœuf 19 sur 320 ; Cros 185 sur 200 ; Mont-Rambert 723 sur 1,282 ; la Chazotte 341 sur 369 ; Grand-Croix 340 sur 1,800 ; Roche-la-Molière 479 sur 734 ; Firminy 879 sur 893 ; aux houillères de Saint-Tchmond le travail continue.

Saint-Etienne, 26 décembre. — Au cours de l'entrevue que le préfet a eue avec le comité de la fédération des mineurs, après le vote de la grève générale, le comité a affirmé avoir fait tous ses efforts pour engager les mineurs à demander 40 centimes au lieu de 30 centimes d'augmentation par jour, mais qu'il n'avait pas été écouté par les mineurs qui ne voulaient faire aucune concession et maintenaient énergiquement leurs trois revendications.

LA GUERRE
Dans le Sud de l'Afrique

Les Anglais s'étaient promis de fêter *Christmas* à Prétoria, et les voici qui battent en retraite sur toute la ligne.

Le général Buller recule sur Estcourt et renonce, au moins pour le moment, à débloquer Ladysmith.

Le général Methuen a vu de loin les murailles de Kimberley, mais lui non plus n'y est pas entré, et il va essayer de reculer jusqu'à l'Orange.

Le général Gatacre se replie sur Queenstown, et s'isole dans un rayon de 12 milles, redoutant l'espionnage et la trahison.

Depuis l'affaire de la Tugela, nous jouissons d'une véritable trêve, mais quelle trêve pour les Anglais, qui sont contraints d'abandonner les positions occupées, de renoncer au terrain parcouru pour s'en aller se concentrer là-bas autour de De Aar-Jonction, où les premiers éléments de la division Warren sont arrivés et forment le premier noyau de cette concentration. Tout est à refaire, et l'on va recommencer sur nouveaux frais en essayant d'appliquer le plan d'invasion en masse de l'Orange que le général Buller n'a pas pu réaliser.

Mais, jusqu'à ce que le général Roberts soit en état de prendre la direction des forces britanniques concentrées à De Aar, les Boërs auront, de leur côté, le temps de prendre de nouvelles dispositions défensives, et la partie sera bien dure à jouer.

En attendant, nous allons continuer, pendant une grosse quinzaine, à manquer totalement de nouvelles fraiches et à n'avoir à enregistrer que des renseignements complémentaires sur des faits déjà connus. Il faut donc s'armer de patience, car, au train dont vont les choses, nous en aurons grand besoin, et l'heure de la conclusion de la paix ne paraît pas devoir sonner de sitôt.

AU NATAL

Londres, 26 décembre. — *Une dépêche au Daily Mail* datée du camp de Chieveley 19 décembre annonce que jusqu'à présent les Afrikanders du Natal ont refusé de se joindre à l'ennemi.

Les journaux annoncent que le général Buller n'entreprendra rien avant d'avoir reçu des renforts et les canons qui doivent remplacer ceux qui ont été perdus.

On dit qu'une grande quantité de fusils italiens de l'ancien type ont été importés par les Boërs avant le commencement de la guerre.

Une dépêche de Lourenço-Marquès, 18 décembre, aux journaux, annonce que la garnison de Ladysmith se trouve à court de vivres.

Une dépêche de Pietermaritzburg dit que l'échec de sir Redwers Buller cause dans cette ville de vifs regrets, mais que la situation, cependant, est envisagée avec calme.

« Une maladie, dit cette dépêche, a éclaté parmi les chevaux. Si elle gagnait les lignes boërs, elle réduirait considérablement l'énorme avantage que donne à l'ennemi son extrême mobilité. Cette mobilité est prodigieuse, elle permet aux Boërs de choisir les positions qui leur conviennent et de les occuper, pour ainsi dire, sans avoir de ligne d'appui. Elle leur permet, en outre, en plein combat, de se porter immédiatement sur un point faible et de le renforcer. »

A LA FRONTIÈRE OUEST

D'après une dépêche du Cap au *Daily Telegraph*, la situation de lord Methuen est toujours la même. Du côté des Boërs comme du côté des Anglais, on continue à travailler à l'amélioration des travaux de retranchements.

Les nouvelles de Mafeking annoncent que le général boër s'était plaint du grand nombre de drapeaux blancs qui couvraient les édifices de la ville, le colonel Baden Powel répondit qu'il fallait respecter absolument celui qui couvrait l'hôpital et la mairie, où se trouvaient les blessés.

Les autres drapeaux marquaient les emplacements où l'on transportait provisoirement les blessés. Le général Kronje ayant manifesté son intention de bombarder la ville, le colonel Baden-Powell fit répondre que la place était entourée de fougasses et de torpilles reliées par communication électrique au quartier général et que les Anglais se souviendraient des mauvais procédés des Boërs lorsqu'ils pénétreraient au Transvaal.

Le contingent australien

Melbourne, 25 décembre. — Le contingent australien envoyé dans l'Afrique du Sud est de 300 fantassins montés. Il est question de former un corps de coureurs des bois pour servir d'éclaireurs.

Les départs pour le Transvaal

Au nombre des passagers du *Natal*, parti lundi de Marseille, se trouvaient le lientenant-colonel Gourko, délégué de l'armée russe à la guerre de la République sud-africaine; le capitaine Pokrowsky, les lieutenants Agustoff et Diatreptoff. Ces trois derniers, munis de grades et de papiers à eux délivrés par le docteur Leyds, partent au Transvaal à leurs frais.

L'OR DE LA BANQUE DE FRANCE

Les journaux au courant des finances assurent que la Banque d'Angleterre a fait un nouvel appel à la Banque de France; celle-ci expédierait son stock d'or à sa rivale d'Angleterre pour remplacer celui qui est absorbé par le gouvernement anglais dans la guerre du Transvaal. C'est un moyen détourné de venir en aide aux Anglais contre les Boërs.

Le gouvernement français interdit les manifestations en faveur des Boërs. Il serait curieux de voir s'il laissera la finance internationale puiser dans la caisse de la Banque de France pour combattre contre ce peuple de laboureurs.

L'*Echo de Paris* assure que le gouvernement français, désireux de complaire aux Anglais, mais redoutant pourtant de braver l'opinion publique en France, a supplié le gouvernement russe de servir à la France d'intermédiaire et de prête-nom pour cette avance. Mais il ne paraît pas qu'il ait réussi dans cette démarche...

TIRAGE FINANCIER
Emprunt du Métropolitain 1899

Paris, 26 décembre. — Le numéro 63,651 gagne 100.000 francs ; les deux numéros 284.329 et 387.349, gagnent chacun 10.000 francs. Trente numéros sont remboursables à 1000 francs.

Bons de l'Exposition de 1900

Série 297, n° 4 815 gagne 100,000 fr.; série 193, 2,331 gagne 10.000 fr.; série 221, n° 487 gagne 5,000 francs; série 124, n° 2,682 gagne 5,000 fr.; série 206, n° 5,623; série 242, n° 4,428; série 187, n° 5,931; série 291, n° 166; série 208, n° 6,567 gagnent chacun 1,000 francs.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

Deux premières à Paris. — A la Renaissance, *L'Hôte*, pièce lyrique en trois actes, poème de M. Michel Carré, musique de M. Edmond Missa. — Tiré de la pantomime de MM. Michel Carré et P. Hugonnet, longtemps jouée aux Bouffes-Parisiens, le livret de cette pièce est un drame intime, d'une action serrée et très vivante, d'un intérêt puissant. Il s'agit d'un espion qui s'est introduit dans la maison d'un garde-forestier de notre frontière de l'Est. Il capte les bonnes grâces de son hôte et l'affection de sa fille. Le père les a déjà fiancés quand on découvre son ignoble métier. Poursuivi par la foule, le misérable veut se réfugier chez le garde-champêtre ; mais celui-ci le reçoit d'un coup de fusil qui le tue.

La musique de M. Edmond Missa, bien que parfaitement traitée au point de vue théorique, n'est pas assez adéquate au poème ; elle contient de fâcheux contresens musicaux. Le public a d'ailleurs fait à la pièce et à la musique le meilleur accueil.

— Au Gymnase. — *La Layette*, comédie en trois actes de M. A. Sylvane. Cette œuvre se distingue par un point de départ qui paraît nouveau dans les situations mises à la scène. C'est celle d'un père qui, soucieux de la repopulation de la France, proportionne la dot de ses deux filles au nombre de leurs enfants. Le ménage voit augmenter ses ressources d'une rente de vingt-cinq mille francs avec chaque nouveau-né; mais la situation s'embrouille et retombe au deuxième et au troisième actes dans les péripéties banales et risquées en vogue dans le vaudeville actuel.

La première de « Thi-Ten » à Rouen. — Le théâtre des Arts à Rouen vient d'obtenir un nouveau succès dans ses louables tentatives de décentralisation, avec *Thi-Then*, opéra en trois actes et quatre tableaux, dont MM. Edouard Noël et Lucien d'Hève ont écrit les paroles et M. Frédéric Le Rey, la musique. Le livret, dont l'action toute moderne se déroule en Annam, est d'un puissant et curieux intérêt dramatique. La partition renferme des pages d'une véritable valeur musicale et d'une saisissante couleur locale. Le tout forme un spectacle original, séduisant, joyeux, émotionnant et étrange.

Un nouveau théâtre à Paris. — Tiercy, un des princes de la chanson fantaisiste et montmartoise, s'est fait directeur et vient d'ouvrir dans la cité d'Antin le théâtre Tiercy, où il se propose de donner des spectacles gais à bon marché.

Un nouvel opéra de Verdi. — S'il faut ajouter foi à une correspondance de Milan, adressée au *Piccolo*, de Trieste, l'illustre maître Verdi, malgré ses démentis et son grand âge, terminerait une nouvelle œuvre. La première représentation aurait lieu à la Scala de Milan pendant le carnaval de 1901.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX
Suite de la séance du 9 Décembre 1899

Etablissement d'un poids de peignage uniforme pour les blousses

Monsieur le Ministre du commerce a fait parvenir la lettre suivante :

« Paris, le 20 novembre 1899.

» *A Monsieur le Président de la Chambre de Commerce de Roubaix.*

» Monsieur le Président,

» La Chambre de commerce de Tourcoing a saisi mon Département d'une demande tendant à obtenir la fixation légale du taux de reprise pour le conditionnement des blousses, ainsi qu'il a été fait, par la loi du 13 juin 1866, sur les usages commerciaux, à l'égard des laines peignées et filées pour lesquelles la reprise du conditionnement a été fixée à 17 0/0, à défaut de conventions contraires entre les parties.

» La Chambre de commerce de Tourcoing expose que le conditionnement des blousses est actuellement usité sur plusieurs places de production et de consommation de ces marchandises et que les taux de reprise les plus communément adoptés varient suivant les systèmes des machines peigneuses de 8 à 16 0/0 l'état hygrométrique normal des blousses allant de 5 à 17 0/0. Cette Compagnie est d'avis cependant qu'il n'y a pas lieu de fixer, pour le conditionnement des taux différents de reprise, qu'il serait nécessaire de modifier, au fur et à mesure des changements apportés dans les machines employées.

» La Chambre propose, en conséquence, conformément à l'usage qui serait admis dans les ventes publiques sur les places de Roubaix et de Tourcoing, de fixer uniformément le taux de reprise à 10 0/0 pour les blousses non épurées et à 17 0/0 pour les blousses complètement épurées, ces dernières pouvant être assimilées aux laines peignées.

» Je suis tout disposé à soumettre cette proposition à l'examen du Comité consultatif des arts et manufactures. Toutefois, je vous serai obligé, au préalable, de m'adresser l'avis de votre Compagnie sur cette question et sur la suite que la Chambre de commerce de Tourcoing lui paraîtrait devoir comporter.

» Je désirerais également savoir si, dans la pratique, la question du taux de la reprise des blousses a donné lieu à des contestations entre les parties contractantes et si, par conséquent, votre Compagnie estime qu'il soit indispensable de compléter sur ce point la loi de 1866.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et des Télégraphes,*

» A. Millerand. »

Pour répondre à la demande qui lui est adressée, la Chambre de commerce de Roubaix ne peut que confirmer la délibération qu'elle a prise le 11 juillet dernier, au sujet des blousses non épurées.

En ce qui concerne les blousses complètement épurées, elle estime qu'il appartient aux intéressés, comme pour les blousses non épurées, d'en fixer le taux de reprise de conditionnement, ce taux variant nécessairement suivant les peignages.

Elle ne croit pas qu'il soit nécessaire de faire à ce sujet, une réglementation officielle qui ne serait d'ailleurs pas suivie; toutefois, elle ne voit nul inconvénient à déclarer que le taux de reprise de 16 0/0 et non 17 0/0 est consacré par l'usage à Roubaix et à Tourcoing et qu'il est généralement admis dans les ventes publiques de ces deux villes.

Il sera répondu dans ce sens à Monsieur le Ministre du commerce.

Représentations. — Emplois

La Chambre a reçu les demandes suivantes qu'elle communiquera à ceux qui peuvent s'y intéresser :

Roubaix. — M. Joseph Schilling, employé de commerce, ancien chef de rayon de flanelles à Reims, demande à entrer dans une maison de Roubaix.

Paris. — M. Henri Morel, âgé de 32 ans, muni des références les plus sérieuses et ayant des relations avec les grands magasins, demande la représentation à Paris, comme agent de fabrique, d'une maison de Roubaix.

Nancy. — M. Louis Chauvette, représentant de fabrique, en relations avec toutes les maisons de gros de Meurthe-et-Moselle, pour le commerce des draperies en laine et en coton, demande à entrer en rapport avec des maisons de Roubaix.

Roubaix. — Une maison d'importation et d'exportation de Paris, demande un agent sur la place de Roubaix, pour la visite des fabriques et la transmission des ordres.

Roubaix. — M. Maurice Caline, élève diplômé de l'Ecole Nationale professionnelle d'Armentières, recommandé par le directeur, demande à entrer sans rétribution dans un tissage.

Le Président,
Julien Lagache.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING
Séance du jeudi 21 décembre (Suite)

Le poids de peignage des blousses. — Le Syndicat des Négociants et Courtiers en blousses a signalé à la Chambre de Commerce un grave inconvénient résultant de la vente des blousses au poids de peignage; quand un lot a passé plusieurs mains, il en résulte fatalement un manquant de poids par suite du prélèvement d'échantillons. Le poids de peignage devrait donc, en toute équité, être réduit successivement des quantités enlevées des balles pour servir de types, ce qui n'existe pas dans la pratique. Il y a là une question de moralité pour le commerce de blousses qui attire l'attention de la Chambre de Commerce.

Aussi, sur la proposition de son Président, elle émet le vœu qu'il soit attaché à une balle de chaque lot une étiquette carton sur laquelle seraient successivement portées toutes quantitées prélevées comme échantillons par le peigneur. Cette carte étiquette devra rester attachée à la balle et accompagner le lot jusqu'au dernier acheteur, par conséquent jusqu'au consommateur. Il est décidé qu'une délibération en ce sens sera envoyée au Président du Syndicat des peigneurs de Roubaix-Tourcoing, pour demander l'application de cette mesure.

La loi de 1892 sur le travail des femmes et des enfants. — La Chambre de commerce, après nouvel examen de la loi de 1892, qui fait encore actuellement l'objet d'une discussion au Parlement, maintient son vœu tendant à uniformer à onze heures la durée du travail pour toutes les catégories d'ouvriers ; mais elle proteste contre le système de paliers qui aurait pour but de réduire cette durée à 10 h. 1/2 dans trois ans et à 10 heures dans six ans.

Elle décide en outre d'adresser immédiatement sa protestation au Ministre du Commerce par le télégramme suivant :

« La Chambre de Commerce, réunie ce jour, a décidé de protester respectueusement près de vous, Monsieur le Ministre, contre l'abaissement progressif de la limitation des heures de travail à dix heures et demie dans trois ans et à dix heures dans six ans, sauf le cas d'une entente internationale. »

Affectation de la subvention municipale. — Il est donné lecture du rapport suivant de la commission spéciale composée de MM. Eugène Jourdain, président, Georges Duvillier, Henri Herbaux, Joseph Motte, Paul Desurmont et Louis Tiberghien :

Messieurs,

La subvention de 15.000 francs à la Chambre de Commerce, votée par le Conseil municipal, dans sa séance du 7 avril 1899, ayant été inscrite au budget communal de 1900, votre commission spéciale a cru qu'il y avait lieu de se préoccuper, dès maintenant, de l'affectation à donner à cette somme.

En ce qui concerne le subside afférent à l'exercice courant, il sera, pour la plus grande partie, absorbé par les frais d'installation de votre exposition collective, frais qui rentrent d'ailleurs dans le cadre prévu. Nous n'avions donc pas à en rechercher une autre utilisation.

Mais nous disposerons, dès l'année prochaine, par suite du renouvellement de la subvention, d'une somme dont nous avons le souci de faire le meilleur emploi possible, dans l'intérêt général de nos mandants.

Votre commission, réunie à cet effet le 13 courant, a d'abord passé en revue les différents modes d'affectation du subside municipal, tels qu'ils ont été déterminés dans la convention ratifiée par l'assemblée communale et que nous devons vous rappeler.

Voici donc le programme dressé d'un commun accord pour l'utilisation de l'allocation que la ville s'est engagée à nous verser :

1. Aide à porter à des associations ou à des entreprises destinées à favoriser le commerce d'exportation.

2. Envoi en mission, pour des études intéressant le commerce et l'industrie de notre ville, d'hommes sérieux et capables qui s'engageraient à fournir de leurs travaux un compte-rendu fidèle et complet, destiné à être porté à la connaissance des intéressés par les soins de la Chambre de commerce.

3. A des bourses à accorder dans les écoles de commerce ou d'industrie en dehors de Tourcoing, à des jeunes gens de notre ville de nationalité française, reconnus capables et sans fortune ou fortune modeste.

Le public serait avisé en temps utile par la Chambre de commerce de l'époque à laquelle elle accorderait ces bourses qui seraient mises au concours quand il y aurait plusieurs candidats.

4. A des bourses de séjour à l'étranger ou dans les colonies françaises, à accorder aux élèves des écoles sus-mentionnées lorsque leurs notes de sortie, leur valeur intellectuelle, leur conduite et l'insuffisance de leurs ressources pécuniaires les recommanderaient pour cette faveur.

5. A des séjours à Paris, facilités à des jeunes gens qui après avoir terminé avec honneur leurs études de tissage, montreraient leurs aptitudes pour l'art du dessin industriel et du coloriage des tissus. Ces bourses de séjour seraient accordées au cours et les candidats auraient à prendre l'engagement de se consacrer exclusivement pendant trois années à l'industrie tourquennoise.

6. A l'organisation d'expositions collectives.

7. A l'achat de collections de tissus et de dessins industriels et de tous autres objets pouvant figurer utilement au musée commercial.

8. A l'organisation de conférences publiques et gratuites intéressant le commerce, l'industrie, l'art décoratif, etc.

9. A l'achat de livres pour la bibliothèque de la Chambre de Commerce.

10. A des avances faites à l'Etat pour la construction de lignes téléphoniques.

Une considération a tout d'abord attiré l'attention de la commission, comme elle retiendra la vôtre sûrement, c'est que le but à poursuivre par la Chambre de Commerce n'est pas tant de se rendre utile à quelques individualités, mais surtout et avant tout de servir les intérêts de la collectivité.

Dans cet ordre d'idées, sans rejeter à priori les dotations pour des bourses aux écoles techniques, dont il pourrait en être fait usage dans des cas particulièrement intéressants, nous avons pensé que tous nos efforts devaient tendre à favoriser les moyens de développer les relations extérieures dont profiteraient l'industrie et le commerce de Tourcoing.

C'est pourquoi nous nous sommes attachés de préférence à l'article 2 du programme :

« Envoi en mission pour des études intéressant le commerce et l'industrie de notre ville, d'hommes sérieux et capables qui s'engageraient à fournir de leurs travaux un compte-rendu fidèle et complet, destiné à être porté à la connaissance des intéressés par les soins de la Chambre de commerce. »

Il est encore, en effet, des pays dont l'industrie insuffisamment développée laisse passage aux produits manufacturés de l'étranger. Pour n'en citer que quelques-uns, nous nommerons la Russie méridionale, la Suède, la Norwège, le Danemark, la Roumanie, etc. Ces pays nous offrent des débouchés qu'il est possible d'exploiter, moyennant quelques efforts persévérants.

Il est évident qu'une maison de commerce reculera devant la dépense considérable que nécessiterait l'envoi d'un employé à la recherche de clients nouveaux dans ces contrées, car il est impossible d'attendre des résultats immédiats en rapport avec les sacrifices inhérents à une initiative de ce genre. Mais si une maison de commerce ne peut prudemment tenter cette expérience, la collectivité semble tout naturellement désignée pour la suppléer, car s'il en sort du bien, il sera au profit de tous.

Voici comment nous entendons l'application pratique de cette partie du programme. Après vous être mis d'accord sur la contrée qu'il conviendrait d'explorer commercialement parlant, nous aurions à faire choix d'un homme, autant que possible déjà rompu aux affaires, à qui nous donnerions la mission de rechercher les moyens pratiques d'ouvrir des débouchés aux produits de l'industrie de Tourcoing. Muni des échantillons de ces produits, il deviendrait en quelque sorte le commis-voyageur de la collectivité tourquennoise. Afin de lui assurer l'existence pendant tout le temps qui lui sera nécessaire pour trouver une clientèle, nous lui allouerons une somme dont l'importance sera subordonnée aux garanties de durée que nous aurons nous-mêmes du subside municipal.

Nous ne faisons aujourd'hui que poser les premiers jalons du projet dont nous nous proposons de poursuivre l'exécution, mais nous vous ferons remarquer déjà que cette combinaison — outre les résultats pratiques qu'elle est susceptible de donner — poussera à l'étude des langues vivantes, puisqu'il est évident que notre chargé de mission devra, sur ce point, attester des connaissances indispensables suivant le pays auquel il serait destiné.

Enfin, il est une partie du programme dont nous ne saurions nous désintéresser, parce qu'elle répond à un véritable besoin de l'industrie locale, et notamment de la fabrique de tapis, étant celle qui vise les dessinateurs de tissus.

Nous aurions donc l'intention de mettre au concours, à la fin de l'année 1900, entre les élèves du cours de dessin décoratif de Paris, avec cette réserve expresse que le jeune homme qui serait déclaré titulaire de cette bourse, se consacrerait exclusivement, ses études terminées, à l'industrie tourquennoise pendant au moins trois ans.

En résumé, Messieurs, votre commission spéciale vient vous demander aujourd'hui un vote de principe, tout en réservant les votes et moyens d'application, c'est-à-dire :

1° L'affectation d'une partie de la subvention à une mission commerciale dans un pays que vous voudrez bien désigner, où nos relations commerciales seraient susceptibles d'être développées.

2° La création au profit de nos jeunes dessinateurs de tissus d'une bourse à l'Ecole des Arts Décoratifs, sous les réserves expressées stipulées plus haut.

Si vous vous ralliez à ces conclusions, nous vous demanderons l'autorisation de donner de la publicité à votre décision, de façon à nous amener des offres sur lesquelles vous serez appelés ultérieurement à statuer.

La Chambre adopte les conclusions de ce rapport et décide de lui donner la publicité, afin de provoquer des offres qui devront être adressées au Secrétariat pour être ensuite examinées.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

Association sportive roubaisienne. — Tous les équipiers premiers et les membres de la commission de football sont instamment priés de se trouver, ce soir, mercredi, au local, à huit heures précises. Questions très importantes à traiter. Il ne sera pas envoyé de convocations ; le présent avis en tiendra lieu.

ESCRIME

Le « Contre de Quarte donnera une fête, le dimanche 31 décembre, à six heures du soir, en son local, 10, rue Neuve. Le programme comprendra : escrime, épée, canne, boxe française (nouvelle école). Un bal intime clôturera la fête.

TIR

Roubaix. — *Tir à l'arme de guerre.* — Résultats du concours bi-mensuel du Tir National entre sociétaires du dimanche 24 décembre. Haut-nombre : 1er prix, Jean Lorat; 2e prix partagé : Florimond Provoyeur et Henri Vandaele (ex aquo). Bas nombre : 1er prix, Arthur Desrousseaux; 2e, Henri Vantroys. Nombre de cartouches tirées : 445. Pour cent des balles en cible : 98 0/0. Pour cent des mouches, 23 0/0.

Nous rappelons aux amateurs que le pavillon des cibles à petite distance auquel sont affectées d'excellentes armes est ouvert en permanence chaque jour. Prix du carton de cinq balles au Gras-Jouvet à vingt mètres : quinze centimes. Prix du carton de cinq cartouches Flobert de haute precision à douze mètres : dix centimes. Prix du carton de trente centimètres au revolver (sans munitions) : dix centimes. Les amateurs qui le préferent peuvent utiliser les armes leur appartenant personnellement.

CONCOURS DE BILLARD

Roubaix. — Le concours de billard qui a eu lieu hier chez Emile Bonte, place de la Liberté, réunissait un grand nombre de joueurs ; il y avait 50 francs de prix qui ont été vaillamment disputés. La mise était de 1 fr. 25; la partie se jouait deux contre deux en 24 points. Voici les noms des vainqueurs : Premier prix 20 francs M. Emile Bonte, 2e prix, 15 francs M. Camille Dejaux; 3e prix 10 francs Désiré Vanhenderen; 4e prix 5 francs M. Jules Varleys; 5e prix Une jolie queue de billard, dont de M. A Toulet, M. Jules Chocolat; 6e prix. Une bouteille de champagne, don de M. Bonte, à M. Vanleys.

— L'importante partie de billard qui a eu lieu lundi soir chez M. Burcourt, cafetier, rue Pellart, avait attiré beaucoup d'amateurs désireux de suivre les péripéties de ce tournoi engagé entre MM. Florimond et Leclercq. On jouait 4000 points pour 400 francs. Florimond donnait 600 points d'avance à son adversaire. Celui-ci comptait 847 points lorsque Florimond marquait le millième point. Celui-ci, malgré l'avance concédée à M. Leclercq, est donc resté vainqueur avec une avance de 453 points. Commencée à 5 heures 20, la partie était terminée à dix heures et quart, au milieu de la plus vive animation.

JEU DE BOULES

Roubaix. — 270 joueurs se sont mesurés dimanche soir, chez M. Dupont, cabaretier, rue des Vosges, au jeu de boules pour lequel il y avait un enjeu de 800 francs. Voici les noms des vainqueurs : 1er prix 100 fr., Em. Deroubaix ; 2e 75 fr., Hautcœur, de Lys ; 3e 50 fr. Louis Gobert fils ; 4e 35 fr., Marescaux ; 5e 25 fr., Steux ; 6e 15 fr., Jacquant. Inutile de dire que la camaraderie qui est l'apanage des habitués de la maison Dupont, a présidé cet intéressant jeu de boules dont le résultat fait honneur aux organisateurs.

— On a joué une intéressante partie de boule, dimanche, chez M. Decottignies, rue d'Iéna ; le rendage contre les

(Voir la suite à la 3e page)

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE 1899 — N° 196

LA MARCHANDE de FLEURS
Par Xavier De Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE GABRIELLE

LI

On trouvait le prix de location trop élevé.

L'expert chargé par la comtesse de Lagardie de dresser un catalogue des meubles anciens, des tableaux et des objets d'art, et d'estimer la valeur de chaque chose, venait tous les jours, mais s'acquittait de sa besogne avec une extrême lenteur, quoique Marcelle, ayant hâte de réaliser, le pressât d'en finir.

— C'est dans votre intérêt que je ne vais pas plus vite, madame la comtesse, répondait-il, je dois agir avec réflexion, il y a dans votre hôtel des objets d'une valeur considérable dont vous ne vous doutez pas; ma conscience m'oblige à ne les livrer au commissaire-priseur qu'avec une estimation sérieuse, dont il ne devra point s'écarter dans ses adjudications... Ce serait un crime de laisser partir, pour un prix insignifiant, de véritables merveilles artistiques...

Il comptait sur une vente sensationnelle, préparée par des réclames habiles, et il espérait bien obtenir de gros prix.

Paul Giret, sous le nom de Léopold Romain, était revenu à Paris et avait repris possession de son appartement à l'hôtel Meurice.

Dès son retour il s'était rendu chez William Scoot pour lui [illegible] recherches.

Sa mission personnelle consistait à exercer de très près une surveillance autour de Marcelle de Lagardie et de Philippe de Kerven.

Pour cela faire il devait avant tout se ménager des intelligences dans l'hôtel du feu comte.

Le nouveau concierge remplaçant Denis Bonnafoux lui semblait tout désigné pour le servir, et devait être facile à acheter.

Un matin il se dirigea vers la rue de Verneuil afin de tâter le terrain et de travailler à se faire du concierge un allié.

En arrivant en face de l'hôtel, la première chose qui frappa ses yeux fut l'écriteau accroché au-dessus de la porte cochère.

— A louer ! murmura-t-il. La sœur du comte de Lussan a-t-elle donc déménagé? Qu'est-ce que cela signifie ?

Au dessus des mots : *à louer, il lut : s'adresser au concierge.*

— Je vais savoir ce qui se passe, poursuivit-il.

Et il alla sonner à la porte.

Le concierge ouvrit et reconnut immédiatement le personnage dont il n'avait point oublié les libéralités.

— Tiens, c'est vous, monsieur ! s'écria-t-il.

— Oui, mon ami.

— Et, cette fois, quel bon vent vous amène ?

— L'écriteau placé sur l'immeuble...

— Est-ce que vous auriez envie de louer ? Est-ce que vous viendriez pour visiter